

Sujet : ganguet sophie demande : renouvellement concessions plages du Rayol Canadel

Date : Tue, 13 Mar 2018 08:34:18 +0100

De : sophie ganguet

Association des Amis de la Baie du Canadel, (ABC) association loi 1901, créée le 17/08/2016

Mme Sophie Ganguet, présidente, à Mr le Commissaire enquêteur

Familiers des plages du Rayol-Canadel depuis de nombreuses années, nous savons qu'elles changent de contour d'une année sur l'autre, avec malheureusement une tendance au recul ces 20 dernières années, comme le prouve le projet exposé par Mr le Maire du Rayol Canadel sur « la Voix du Rayol-Canadel », you tube, 17 octobre 2017.

Nous refusons une augmentation de la concession sur la plage du Canadel basée sur une mesure de 2016, , et qui engage la commune sur 12 ans à partir de 2019 ;. Comment la plage du Canadel pourrait elle évoluer en totale contradiction avec celles de toutes les communes voisines ??

Nous demandons une mesure en 2018, confiée à l'autorité de l'Observatoire marin, pour la rendre incontestable, ce qui est à l'avantage de tous, notamment des concessionnaires.

Le panneau d'affichage sur la plage du Rayol mentionne une surface de 3399 m² alors que tout le dossier de la plage du Rayol mentionne 3944m², quelle est la vraie mesure ? vous admettez que selon que l'on prenne l'une ou l'autre valeur, les 80% de la plage publique n'auront pas la même surface ..On trouve même dans le document « demande de la commune » concernant toujours la plage du Rayol à la page 12/34 un linéaire de 714 m...

Nous demandons que les concessions prenant effet en 2019 prennent appui sur une mesure incontestable en 2018, même si nous savons que le littoral n'est pas figé .Devant cette évolution géologique, ne peut on garantir des mesures périodiques, afin que les proportions plage publique /concession soient toujours dans le respect de la loi ?

Nous prenons acte de l'accès handicapé à la plage du Canadel mais nous déplorons l'abandon de cette possibilité sur la plage du Rayol, en contradiction avec la communication de l'actuelle concessionnaire du Boukarou,

Nous demandons pourquoi la concession dite du Bailli prévoit une augmentation de 115%, et celle dite de L'ancre d'Or de 76%.

Même dans l'éventuel respect des 80%, une telle augmentation paraît hors de proportion et mérite d'être justifiée par l'auteur du projet ;

Enfin nous nous étonnons de la date choisie pour cette enquête publique, bien que les moyens informatiques facilitent les choses. Certes l'affichage légal minimum a certainement été respecté mais Mr le Maire, qui dispose de « la Voix du Rayol Canadel », aurait pu le présenter sur ce média. Quant au site internet de la mairie, il faut savoir qu'une enquête est en cours pour débusquer le document, n'aurait-on pu la mentionner sur l'écran d'accueil ?

Nous vous remercions de l'attention portée à ces observations et des réponses que vous pourrez y apporter : Sophie Ganguet, « amisdelabaieducanadel@gmail.com ».

Profil : particulier Nom : ganguet Prénom : sophie